

CALENDRIER PREVISIONNEL P.L.U. – COMMUNE DE BERCHERES-SUR-VESGRE

Année	2009								2010								
Mois	Mai	Mai à Septembre				Oct à Nov		Déc à Février		Mars à Mai			Juin à Août		Septembre à mi nov.	Mi novembre - décembre	
Phases	Phase 1				Phase 2		Phase 3		Phase 4			Phase 5					
		Diagnostic				Elaboration P.A.D.D.		Elaboration des orientations d'aménagement		Mise en forme du dossier PLU			Consultation P.P.A.	Enquête publique en septembre (commune Z.P.P.A.U.P.)	Modification si nécessaire du document avant Approbation	Approbation par le Conseil Municipal du P.L.U	
Réunion P.P.A.								10									
Réunion Commission municipale d'urbanisme	4					14	23	23		X	X	X	X	X			X
Concertation avec la population																	
Conseil Municipal										X							
Réunion publique								10						X			
Observation	* ¹	* ²						a						b + c		d + e	f
Environ 20 mois																	

*¹ Réunion de lancement de la procédure

*² Transmission des documents par la Mairie fin mai

a – Après la présentation du P.A.D.D. aux élus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal (CM) sur les orientations générales du P.A.D.D., au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de P.L.U. » (art.L.123-9 du CU)

b – Délibération du CM sur le projet de PLU et bilan de la concertation (6^e alinéa art. L.300-2 du CU)

c – Projet de P.L.U. transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (P.P.A.), 3 mois pour donner leur avis, projet transmis à l'I.N.A.O. et au Centre Régional de la Propriété Forestière (art. L.112-3 du Code rural), avis rendu dans un délai de 2 mois. Entre b et c : minimum 15 jours de délai

d – Le projet de P.L.U. est soumis à enquête publique par le Maire (art. L.123-10 du CU) – 8 jours de publicité – 31 jours minimum d'enquête

e – Le commissaire enquêteur à 1 mois pour rédiger son rapport et le transmettre à la municipalité

f – Approbation du P.L.U. par le Conseil Municipal. Le plan approuvé est tenu à la disposition du public. Dans les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale, l'acte publié approuvant le P.L.U. devient exécutoire un mois et un jour suivant sa transmission au Préfet.

Nota calendrier non contractuel : Les dates et délais ci-dessus indiqués peuvent être modifiés compte tenu des délais de validation et d'approbation